

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI
17 février 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de membres en exercice : 23. Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 12 février 2025
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

Présents M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA, M. Brice DECORTES- Mme Réfija BABACIC - M. Dominique JESTIN - adjoints-
Mme Emilie ESCARGUEIL- M. Eric MOREL- Mme Aznive MARCARIAN-M. Alain AICHOUN-M. Didier PEYRON -Mme Pascale ABEL-COINDOZ-M. Olivier BERNARD-M. Gilles LENTILLON- Mme Adèle GROLEAS -
Mme Corine SERVANIN - conseillers
Pouvoirs : M. Fathi ALI-GUECHI pouvoir à M. Didier PEYRON – Mme Maud LACROIX pouvoir à Mme Réfija BABACIC- M. Dominique VANEL pouvoir à Mme Carole VICIANA- Mme Delphine MONIN pouvoir à M. Eric MOREL - Mme Gaëlle AMOURIQ pouvoir à M. Brice DECORTES- Mme Corinne PETREQUIN pouvoir à M. Denis PEILLOT
Absents : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS
Secrétaire de séance : Mme Carole VICIANA

Monsieur, le Maire procède à l'appel nominal, chaque élu signale sa présence oralement le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire soumet le procès-verbal 27 janvier 2025 à l'approbation du conseil municipal, n'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance, Mme Carole VICIANA est désignée comme secrétaire pour toute la durée de la séance.

Il est ainsi procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 27 janvier 2025
2. Affaires générales : Plan de financement pour l'installation d'une borne de recharge
3. Finances : Vote du débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire
4. Ressources humaines : Modification du tableau des postes
5. Culture : Convention de partenariat avec la MJC Estrablin
6. Questions diverses

Délibération n°7-2025 : Affaires générales : Plan de financement pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

M. le maire présente la délibération.

Une question est posée autour de la puissance de cette borne IRVE LE Kw22/24 est trop faible, il est donc demandé à M. le maire d'interroger TE38 sur cette question.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le versement d'un fonds de concours à TE38 au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant prévisionnel total de : **16 595,16 € HT**
- Charge le Maire de notifier à TE38 la décision de la commune

VOTE : pour : 21/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°8-2025 : Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

M. Brice DECORTES adjoint aux finances présente la délibération.

Des questions sont posées notamment sur les travaux de la réhabilitation de la mairie et les ratios type dette par habitant. Il en ressort que d'une façon générale les indicateurs montrent que la commune fonctionne bien et que les finances sont saines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025**
- **Valide le rapport d'orientation budgétaire**

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : 21/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°9-2025 : Ressources Humaines : Suppression de grade – Création de grade

M. le Maire informe l'assemblée :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la vacance du poste d'ATSEM depuis le 17/01/2025

Compte tenu du grade d'appartenance de l'agent radié des effectifs pour mutation, à savoir ; ATSEM principal de 2^{ème} classe

Compte tenu du grade de recrutement par voie de mutation du nouvel agent titulaire au 1^{er} mars 2025, à savoir ; ATSEM principal de 1^{ère} classe

Compte tenu du départ de l'agent Attaché territorial en charge de la coordination du service enfance jeunesse en avril 2025, pour permettre d'élargir les candidatures et le recrutement du nouvel agent, ce poste sera ouvert :

- Aux Attachés territoriaux
- Aux Animateurs territoriaux
- Aux Animateurs territoriaux principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Valide la création du grade ci-dessus pour le recrutement d'une ATSEM et d'un responsable coordinateur enfance/jeunesse.**
- **Charge le Maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe de faire le nécessaire.**

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : 21/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Délibération n°10-2025 Culture : Convention de partenariat avec la MJC

Mme Emilie ESCARGUEIL présente cette délibération

Préambule :

La politique éducative et culturelle de la mairie d'Estrablin a pour finalité de mettre en cohérence l'ensemble des actions menées sur son territoire par différents acteurs, autour d'objectifs communs.

Cette politique éducative est basée sur des valeurs fondamentales telles que :

- La citoyenneté
- L'égalité d'accès (quelles que soient les situations sociales et familiales, les capacités physiques)
- Le respect (de soi, des autres, de l'environnement).
- La culture populaire

Une nouvelle convention a été établie en partenariat avec la MJC :

Elle prévoit pour la MJC l'animation de plusieurs dates au calendrier estrablinois :

Manifestations co-organisées par la MJC (avec les acteurs locaux : Vienne Condrieu agglomération, MJC de Vienne...) ainsi que des manifestations organisées en propre par la MJC.

D'un point de vue financier, la commune d'Estrablin verse à la MJC, une subvention de fonctionnement de 6 000 €.

La subvention sera versée de manière anticipée selon la procédure comptable en vigueur, après signature des deux parties.

La MJC s'engage à fournir un budget prévisionnel pour la durée de la période de ladite convention. À l'issue de son assemblée générale, la MJC s'engage à fournir son bilan d'activité à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Autorise le maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe à signer cette convention**
Ce document est joint à la présente délibération.
- **Prévoit les crédits nécessaires au budget**
- **Charge le maire ou sa représentante la 1^{ère} adjointe de faire le nécessaire**

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : pour : 21/ contre : 0/ abstention : 0/ non-participation :

Prochain Conseil municipal le 17 mars 2025 à 19h00

Attention il est précisé que le conseil du mois d'avril aura lieu **le mardi 15 avril**

Clôture de la séance à 20h30

La secrétaire de Séance
Carole VICIANA



Le Maire
Denis PEILLOT



